



Stratégie agricole et alimentaire métropolitaine —→ 2025



→ Édito



Damien Castelain,
Président de la Métropole
Européenne de Lille

“ Avec le vote de la nouvelle Stratégie agricole et alimentaire, la Métropole Européenne de Lille réaffirme son engagement en faveur d’une agriculture durable et d’une alimentation de qualité pour tous. Avec un investissement de 1,2 million d’euros dès 2025, nous soutenons les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus vertueuses, renforçons les circuits courts et l’accès équitable à une alimentation locale et saine. La création d’une légumerie métropolitaine, l’extension des dispositifs solidaires et le soutien à l’innovation agricole sont au cœur de notre action. Notre ambition est de construire ensemble un modèle agricole et alimentaire résilient, au service de notre territoire et de ses habitants. ”

—> Table des matières

➤ Introduction	05
Les chiffres clés	
La stratégie en bref	
La gouvernance	
➤ Axe 1	10
La MEL soutient les agriculteurs et les acteurs économiques de la filière agricole et alimentaire	
➤ Axe 2	18
La MEL se mobilise en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous	
➤ Axe 3	26
La MEL protège les espaces ruraux et les terres agricoles	
➤ Axe 4	32
La MEL innove et accompagne les transitions pour une agriculture durable	
➤ Axe 5	40
La MEL relie les villes et les campagnes	



→ La MEL réaffirme son engagement en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité pour tous

Le système agricole et alimentaire métropolitain est marqué par son caractère périurbain, avec la cohabitation entre une zone urbaine très dense et une surface agricole étendue. La proximité d'un bassin de consommation important et la présence de grandes entreprises agroalimentaires sont des atouts pour l'activité agricole du territoire.

Cependant, dans cet environnement périurbain, la surface agricole utile moyenne des exploitations est plus petite qu'ailleurs et l'éclatement parcellaire engendre des conditions d'exploitation plus complexes, nécessitant beaucoup d'adaptabilité.

De plus, la rareté du foncier et les coûts d'investissements élevés rendent les nouvelles installations particulièrement difficiles, faisant peser un risque sur le renouvellement des exploitations agricoles.

Ainsi, certains secteurs agricoles sont aujourd'hui fragilisés, notamment le maraîchage et l'élevage. Cette tendance à la diminution de la diversité des orientations agricoles et l'insuffisante transition agroécologique font partie des facteurs qui contribuent à l'uniformisation des paysages, la dégradation des sols et de la biodiversité, ainsi qu'à l'aggravation des pressions sur les ressources, notamment l'eau.

Parallèlement, plusieurs années d'inflation ont pesé sur les coûts de production, générant des prix à la vente difficilement absorbables par la majeure partie des habitants, qui rencontrent encore des difficultés pour accéder à une alimentation saine et de qualité. Certains agriculteurs peinent ainsi à dégager une rémunération suffisante, alors qu'une grande partie de la création de valeur est absorbée par la transformation et la distribution des produits par des tiers.

Ces facteurs d'instabilité (économiques, sociaux, sanitaires, climatiques) font peser de multiples incertitudes sur les exploitants et les systèmes alimentaires. Pour faire face au changement climatique, il est notamment nécessaire d'engager des actions permettant aux exploitations de s'adapter (pratiques et cultures plus économes en eau et en intrants, plus résilientes...).

“ Ces facteurs d'instabilité (économiques, sociaux, sanitaires, climatiques) font peser de multiples incertitudes sur les exploitants et les systèmes alimentaires. ”

En effet, les systèmes agricoles sont également sources de solutions pour protéger la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique et accroître la résilience du territoire dans son ensemble face aux événements climatiques extrêmes, via notamment le développement de la végétalisation et des solutions fondées pour la nature. Ils représentent ainsi un levier crucial pour atteindre les objectifs du Plan Climat et de la Stratégie Nature et Eau en Métropole, adoptés par la MEL respectivement en février 2021 et avril 2024.

Dans ce contexte très évolutif, la MEL peut contribuer à sécuriser l'activité agricole et la fonction nourricière du territoire, accompagner les transitions agroécologiques et la structuration des filières pour tendre vers une agriculture et une alimentation plus durables.

Aujourd'hui, la question est de savoir comment la MEL peut accompagner des transformations plus profondes, plus structurelles (adaptation au changement climatique, transition agroécologique, protection de la ressource en eau, structuration des filières locales et changement des comportements alimentaires par exemple) favorables au système agricole et alimentaire de son territoire.

Au regard de la spécificité du territoire et des différents constats énoncés ci-dessus, il a été décidé de renouveler la Stratégie agricole et alimentaire de la MEL afin de guider et accompagner la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)¹.

Pour cela, une période de consultation a été menée durant l'année 2024. Cette consultation a concerné : le conseil de développement (remise d'une contribution intitulée « l'agriculture et l'alimentation dans la MEL »), les partenaires historiquement impliqués dans les politiques agricoles et alimentaires de la MEL, les partenaires consulaires et institutionnels, les Maires et les différents services métropolitains concernés. Le souhait de tous est de permettre une mise en œuvre rapide du programme d'actions.

1. Le Projet Alimentaire Territoriale de la MEL (PAT'MEL) a été adopté en 2019 (délibération 19 C 0654) et labellisé par l'État au niveau en 2021.

→ Chiffres clés et éléments de contexte

Avec 43 % de surfaces agricoles, la MEL est une grande métropole agricole



757

exploitations agricoles

28 950 ha

de surfaces agricoles utiles (SAU) sur le territoire



1772

emplois directs

► Source : Agreste - recensement agricole 2020

Persistance de tensions sur le foncier

Le prix moyen des terres agricoles est élevé



20 K€/ha

en 2021, il subit une pression haussière due à la proximité de la Belgique où les prix sont encore plus élevés

Des profils d'exploitation influencés par le caractère périurbain du territoire

Une surface moyenne moindre qu'au niveau départemental

35 ha

par exploitation agricole
(contre 61 au niveau départemental)

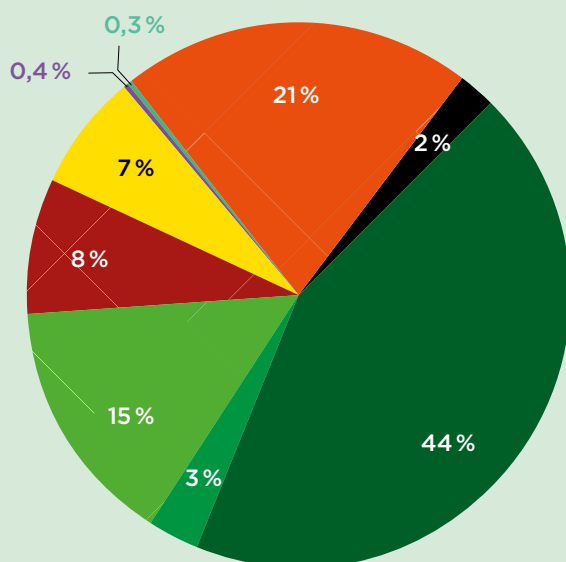


0,9

Équivalent Temps Plein salarié
par exploitation agricole

► Source : Agreste - recensement agricole 2020

Une diversité des production agricoles sur la MEL



► Source : RGA, 2020

Répartition de la surface agricole

- Céréales
- Oléagineux, protéagineux plantes à fibres
- Pommes de terre
- Plantes industrielles (betterave sucrière, colza, etc.)
- Légumes secs, frais, fraises et melons
- Fleurs et plantes ornementales
- Culture permanentes (vergers, pépinières)
- Fourrages et surfaces toujours en herbe
- Jachères

35 %

des exploitations
produisent sous contrat
avec un industriel

► Source : diagnostic agricole MEL 2018

Difficultés d'installation et non renouvellement des générations



757

exploitations
(contre 871 en 2010, soit - 13 %)

209

exploitations sont dirigées
par un chef d'exploitation
susceptible de partir à la retraite
dans les 10 ans (soit 27,6 %
des exploitations de la MEL)



35

cessations d'activité
pour 17 installations (soit moins d'une
installation pour deux départs en retraite)

► Source : Agreste – recensement agricole 2020

Une transition agro écologique à poursuivre

2100 ha

en Haute Valeur Environnementale
(HVE) (soit 7 % de la SAU)



73

exploitations engagées dans le bio
en 2023 (contre 11 en 2008)
soit 9,6 % des exploitations
de la MEL

526 ha

de SAU engagés dans le bio
en 2023 (contre 75 ha en 2008)
soit 1,8 % de la SAU de la MEL



► Source : Agence Bio / organismes certificateurs

Tension sur la ressource en eau



2

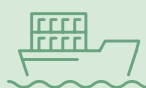
Aires d'Alimentation des Captages
dont l'Aire sud classée en ultra
prioritaire par la Préfecture

Fragilité des exploitations face aux aléas

Événements climatiques, inflation,
forte dépendance aux intrants
et ressources extérieurs



Une autonomie alimentaire relative



11,7 Mt/an

d'importations alimentaires

contre

9,7 Mt/an

d'exportations



► Source : La métropole lilloise et son métabolisme, POPSU,
MEL 2019

La capacité du territoire à couvrir les besoins alimentaires de la population est estimée à

9 %



► Source : PARCEL - calcul sur la base des consommations
et des régimes alimentaires actuels.

Précarité alimentaire préoccupante

19,2 %

des habitants sous le seuil de pauvreté,
forte croissance de l'aide alimentaire

→ La stratégie en bref

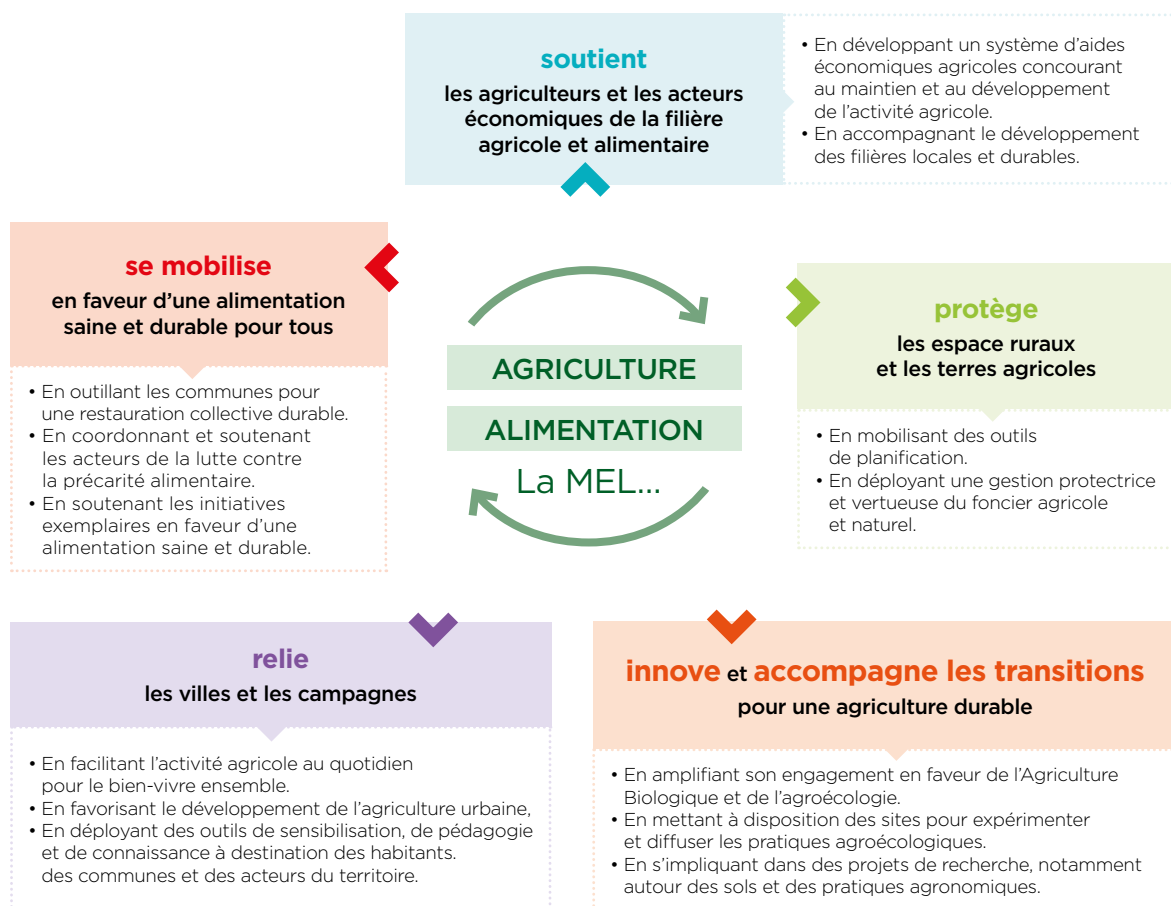
Avec sa nouvelle Stratégie agricole et alimentaire, la MEL confirme son accompagnement auprès des agriculteurs et répond aux exigences de transformations pour un système agricole et alimentaire plus durable avec 3 engagements forts :

1. Dans le cadre d'un pacte de réciprocité, aider le monde agricole à préserver son activité et l'inciter à opérer les transformations nécessaires à un système de production plus durable.
2. Accompagner les communes dans la gestion quotidienne des « liens villes-campagnes » et dans leurs projets agricoles et alimentaires, notamment pour la restauration collective.
3. Préserver les fonctions nourricières locales, au service de chaque métropolitain et de la souveraineté alimentaire nationale.

Cette stratégie fait l'objet d'un premier plan d'actions renforcé, permettant de mettre en lumière les actions prioritaires pour lesquelles la MEL se mobilisera d'ici à 2026.

La méthode s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue puisque le renouvellement des programmes d'actions successifs s'appuiera sur un dispositif de suivi opérationnel, des travaux évaluatifs réguliers et la réalisation d'études de préfiguration permettant d'approfondir les thématiques émergentes.

Réaffirmer le pilotage autour d'un plan d'actions renforcé, rendre plus efficiente la gouvernance, améliorer la coordination des acteurs, sont autant d'actions qui doivent favoriser l'atteinte des objectifs de ce projet de territoire.



→ Une gouvernance efficiente, en lien avec les autres instances stratégiques métropolitaines et supra métropolitaines

Un pilotage politique resserré et efficient

Le pilotage de la Stratégie agricole et alimentaire, au service du Projet Alimentaire Territorial, s'inscrit dans **un comité de pilotage** restreint, associant les vice-présidents MEL dont les délégations participent à la mise en œuvre de cette stratégie⁽²⁾, Euralimentaire, l'État, la Région, le Département et la Chambre d'Agriculture, sous la présidence du Vice-président en charge de l'agriculture et des espaces naturels.

Par ailleurs, le lien avec **les 95 communes** de la MEL sera assuré via la mobilisation des différents outils de gouvernance issus **du Pacte de gouvernance** métropolitain. Les communes seront associées aux différents groupes de travail techniques selon leur implication particulière dans les différentes thématiques du projet. Enfin, **une animation spécifique sera proposée aux communes** afin de les tenir informées des dispositifs mis en place et de permettre des échanges de pratiques.

Une instance de coordination, de suivi et d'évaluation, représentative de la diversité des partenariats

Le comité technique partenarial réunira les Directions de la MEL concernées, Euralimentaire, les représentants de l'État, de la Région, du Département, des Chambres consulaires, de la SAFER, du Conseil de développement⁽³⁾ et de l'ensemble des structures et forces vives impliquées dans la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, de façon à ce que soient représentées l'ensemble des thématiques traitées.

Des groupes de travail opérationnels

De nombreux **groupes de travail et communautés** existent déjà :

- réseau InnovAlim dans la continuité des appels à manifestation d'intérêt « Innovation de la fourche à la fourchette » devenu « Innover pour la transition alimentaire »,
- réseau technique des acteurs de la restauration collective,
- coordination des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire,
- groupe de travail autour des sols sains et fertiles,
- groupe de travail agroécologie, etc.

Et d'autres sont à initier (emplois et compétences, foncier, liens villes-campagnes, observatoire...).

Ces groupes de travail et communautés seront coordonnés au niveau technique, et permettront de partager l'état d'avancement de certaines actions ou d'en préfigurer d'autres. Ils alimenteront le dispositif de suivi – évaluation du projet et, plus globalement, les réunions du comité technique partenarial.

La stratégie agricole et alimentaire contribue à la mise en œuvre de nombreuses politiques de la MEL et des territoires voisins. Chacune à leur niveau, ces trois instances (le comité de pilotage, le comité technique partenarial et les groupes de travail), garantiront **la cohérence de la stratégie et des actions agricoles et alimentaires avec les documents cadres métropolitains** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Plan Climat Air Énergie Territorial, Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire, Stratégie Nature et Eau, Contrat de ville et des solidarités, Programme Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition etc.) et supra-métropolitains (Schéma de Cohérence Territoriale, Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique, Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires...).

“ La stratégie agricole et alimentaire contribue à la mise en œuvre de nombreuses politiques de la Métropole et des territoires voisins. ”

2. Gouvernance territoriale, Climat, Développement économique, Planification, Foncier et patrimoine, Politique de la Ville et lutte contre la précarité, Eau et assainissement, GEMAPI, Lutte contre la gaspillage alimentaire, Voirie, Culture et tourisme, Finances, Évaluation des politiques publiques.

3. **Le conseil de développement** de la MEL, instance consultative portant un regard citoyen sur les politiques métropolitaines à partir du vécu usager, a participé à la définition de la stratégie dans sa contribution n°54 « l'agriculture et l'alimentation dans la MEL ». Il sera régulièrement tenu informé de la mise en œuvre du projet, participera au Comité Technique Partenarial, et pourra être consulté chemin faisant sur des thématiques ciblées et/ou émergentes.

Programme d'action

→ **Axe 1**

LA MEL SOUTIENT LES AGRICULTEURS ET LES ACTEURS ÉCONOMIQUES DE LA FILIÈRE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

- | | |
|--|---------|
| 1.1. En développant un système d'aides économiques concourant au maintien et au développement de l'activité agricole |12 |
| 1.2. En accompagnant le développement des filières locales et durables |14 |





→ 1.1. En développant un système d'aides économiques concourant au maintien et au développement de l'activité agricole

En 2021, la MEL identifiait dans son Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire (PSTET) les défis majeurs de transformation auxquels sont confrontées les entreprises agricoles, afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs, de maîtriser davantage les techniques de productions au service de la compétitivité de la filière. La MEL y identifiait notamment le **besoin d'un accompagnement pouvant cibler les questions de formation, de transmission, de diversification ou de conversion d'activité**.

Les exploitations agricoles représentent en 2020⁽⁴⁾, 757 entreprises sur le territoire métropolitain (-13 % par rapport à 2010), 1772 Équivalents Temps Plein (-7 %) pour une mise en valeur de 45 % du foncier métropolitain. Elles sont majoritairement tournées vers les grandes cultures (55 %), suivies de la polyculture élevage (17 %) puis du maraîchage (15 %).

Le statut de l'emploi agricole pose aujourd'hui des difficultés au regard de l'attractivité du métier et la forte proportion des doubles actifs sur la métropole complexifie le fonctionnement des exploitations et impacte leur capacité à investir.

295 exploitants sont âgés de 65 ans et plus. C'est autant d'exploitations à reprendre dans les 5 années à venir. Or le rythme d'installation actuel sur le territoire métropolitain permet à peine de remplacer un agriculteur sur 2 cessations d'activités. Sans inflexion de cette tendance, le nombre d'exploitations métropolitaines passerait de 757 à 548 d'ici 2027.

“ 295 exploitants sont âgés de 65 ans et plus. C'est autant d'exploitations à reprendre dans les 5 années à venir. ”

Par ailleurs, le changement climatique, la vulnérabilité des sols, la perte de biodiversité, la volatilité des marchés des productions et des intrants sont autant de facteurs déstabilisant le secteur économique de la production agricole. Ces dernières années ont été marquées par quatre sécheresses, des tempêtes, des épisodes de gel tardif, des crises sanitaires et des guerres. Ces épreuves ont mis en lumière les fragilités du système dans sa globalité.

C'est dans ce contexte que la MEL a noué depuis plusieurs années un partenariat avec l'association « À petits pas » qui accompagne des porteurs de projets pour sécuriser leurs parcours et leurs modèles économiques et avec l'association ARCADE, qui accompagne les agriculteurs en difficulté.

Parallèlement, suite au passage de la tempête Eunice en 2022 qui a impacté durement les exploitations métropolitaines, la MEL a créé un **dispositif d'aide à l'investissement en cas d'aléa climatique exceptionnel afin de soutenir les exploitants dans la reconstruction de leur outil de travail**.

Plus largement, la MEL a constaté l'insuffisante mobilisation des dispositifs financiers proposés par la Région, l'État ou l'Europe.

Aujourd'hui, pour répondre à ces enjeux de renouvellement et d'adaptation, la MEL consolide les aides économiques agricoles qu'elle propose avec :

- une aide à l'implantation des agriculteurs et activités agricoles,
- une aide au dépôt de dossiers de subvention pour mobiliser les fonds existants sur le territoire et lutter contre le non-recours,
- une aide aux pratiques environnementales vertueuses.

■ Le cap

Les difficultés rencontrées par les 757 entreprises agricoles du territoire sont multiples : problématiques foncières et de ressources, fragilité des exploitations face aux aléas climatiques, difficultés de recrutement, d'installation et non renouvellement des générations, difficiles transitions agroécologiques et contexte péri-urbain complexifiant l'activité agricole au quotidien.

Appuyée par la Région et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais, la MEL souhaite accentuer son implication pour assurer la préservation, l'adaptation et le développement des exploitations agricoles, des filières et des fonctions nourricières du territoire, en développant un système cohérent d'aides économiques agricoles centré notamment sur :

- le renouvellement des générations (aide à l'implantation et à la reprise),
- les investissements nécessaires à l'adaptation des enjeux liés à l'eau, à la qualité de l'air et des sols, à la préservation de la biodiversité et au changement climatique,
- la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole.

4. Dernier recensement officiel disponible.



Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Aide à l'investissement en cas d'aléas climatiques.
- Partenariat avec les associations « À petits pas » (environ 10 porteurs de projets accompagnés par an : sécurisation des modèles économiques et des parcours par le développement des compétences, la mise à disposition d'un réseau...) et « ARCADE, paysans et ruraux solidaires » (accompagnement d'environ 15 agriculteurs en difficulté par an).

Programme d'actions 2025-2026

Aide financière à l'implantation et aide au dépôt de dossier de subvention

La MEL déploie, suite à la délibération du 28 juin 2024 :

- une aide à l'investissement pour tout porteur de projet de création (ou reprise) d'une première entreprise agricole, âgé de 18 à 50 ans, dont le taux est maximisé si les investissements contribuent à la transition écologique (comme par exemple la labellisation bio),
- le financement d'un accompagnement individuel à la constitution et au dépôt de dossiers de demande de financement.

Aide financière à la mise en œuvre de pratiques plus durables : expérimentation des « paiements pour services environnementaux » (PSE) sur le territoire des Gardiennes de l'Eau

Les « services environnementaux » correspondent à des actions réalisées par des agriculteurs qui optimisent le fonctionnement des écosystèmes et améliorent l'état de l'environnement. Les PSE permettent de rémunérer les agriculteurs pour leur mise en œuvre.

Après une étude de préfiguration et de définition, la MEL lancera l'expérimentation de ce dispositif sur le territoire des Gardiennes de l'Eau afin de répondre à l'enjeu de préservation de la ressource en eau, mais également aux enjeux de biodiversité, de qualité de l'air et de climat.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Lutte contre les situations de précarité dans le monde agricole, en lien avec la MSA, la cellule d'accompagnement de la DDT, l'association ARCADE et les Maires.
- Contribution aux réflexions relatives aux régimes assurantiels, notamment dans le contexte de démultiplication et d'intensification des événements climatiques.
- Selon les résultats de l'expérimentation des PSE sur le secteur des Gardiennes de l'Eau, extension du dispositif.

→ 1.2. En accompagnant le développement des filières locales et durables

Le système agricole et alimentaire métropolitain évolue dans un environnement de plus en plus instable (crises économiques, agricoles, baisse du pouvoir d'achat, aléas climatiques, érosion des ressources énergétiques et naturelles, guerres...), ce qui contribue à sa fragilisation. Conformément aux orientations du Projet Stratégique de Transformation Économique du Territoire, la réimplantation au niveau local des différents maillons de la chaîne agricole et alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, recyclage) peut contribuer à réduire les risques, donc à sécuriser le système en lui apportant plus d'adaptabilité et d'autonomie. Cela peut par exemple passer par l'implantation d'outils de transformation locaux, le développement de solutions mutualisées de stockage et de livraison, la dynamisation de la demande locale via la restauration collective ou les circuits courts...

De plus, ces évolutions contextuelles s'accompagnent de transformations des modèles économiques et de l'emploi des filières aux différentes étapes du cycle agricole et alimentaire. Il est donc nécessaire de qualifier et comprendre ces transformations afin de mieux répondre au besoin de ressources humaines qualifiées.

Depuis 2017, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire encourage l'ancrage territorial de l'alimentation et la structuration des filières locales via un dispositif de **labellisation de « projets alimentaires territoriaux »** (PAT).

Cette labellisation s'inscrit dans la politique nationale de l'alimentation dont la finalité est « *d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique* ».

Elle permet aux acteurs des territoires porteurs de PAT de bénéficier d'aides à l'investissement, mais aussi d'intégrer un réseau national d'acteurs suscitant l'échange de bonnes pratiques et mettant à disposition un ensemble d'outils pratiques et techniques. Par ailleurs, elle permet de légitimer les porteurs de PAT dans leur rôle de pilote et de coordinateur territorial.

La MEL s'est engagée sur cette voie dès 2019 en adoptant le PAT métropolitain, labellisé niveau 1 en 2021.

Le caractère systémique du PAT a permis un renforcement progressif de la transversalité entre les acteurs de la chaîne alimentaire du territoire dans leur diversité (de la production à la consommation, en passant par la transformation et la distribution). **La MEL déposera un dossier de candidature visant le niveau 2 de labellisation en 2025, ce pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.** La formalisation de la présente stratégie, selon les critères de labellisation énoncés par les services de l'État, crée donc les conditions de cette nouvelle labellisation.

La MEL dispose d'un pôle d'excellence appelé « Euralimentaire », créé en 2016, et dédié aux produits frais, locaux et à leur logistique. Il s'appuie sur le Marché de Gros de Lille (2^e marché de gros français après Rungis) et contribue au développement d'un écosystème complet « de la fourche à la fourchette » en stimulant la production, la transformation et la distribution. Il propose des solutions et services innovants issus de la R&D et de la foodtech. Pour son développement, ce projet s'ancre sur les territoires de 5 communes (Lomme, Sequedin, Ennetières-en-Weppes, Englos et Capinghem) sur un périmètre de plus de 200 ha.

“ La MEL dispose d'un pôle d'excellence appelé « Euralimentaire », créé en 2016, et dédié aux produits frais, locaux et à leur logistique. ”

En complément, la création de plusieurs appels à manifestation d'intérêt (« Innovation de la fourche à la fourchette », puis « innover pour la transition alimentaire » ou encore « un coup de fourchette pour demain ») et l'animation du réseau des porteurs de projets permettent de consolider l'appui aux acteurs économiques des filières.

■ Le cap



Face à l'instabilité dans laquelle évolue le système agricole et alimentaire, la réimplantation au niveau local des différents maillons qui le composent (production, transformation, distribution, consommation) doit favoriser sa sécurisation et sa durabilité.

En initiant un processus de labellisation d'un « Projet Alimentaire Territorial » (niveau 1, puis niveau 2), la MEL s'est inscrite dans la politique nationale de l'alimentation qui encourage l'ancrage territorial de l'alimentation et la structuration des filières locales.

La MEL entend poursuivre et consolider les actions initiées depuis lors pour structurer les filières locales (préservation du maraîchage et de l'élevage, développement des légumineuses) en s'appuyant notamment sur les leviers que constituent les circuits courts et la demande issue de la restauration collective. **Ainsi, la MEL souhaite initier l'implantation d'une légumerie territoriale destinée notamment à l'approvisionnement de la restauration collective publique. Les développements visés s'inscriront dans un objectif global de durabilité économique, sociale et environnementale.**

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Labellisation du PAT'MEL au niveau 1 (2021).
- Entre 2018 et 2023, participation financière au fonds FEADER pour accorder des aides à l'investissement et soutenir la diversification économique des exploitations agricoles (transformation des produits fermiers et commercialisation en vente directe).
- Déploiement du cadre partenarial « objectif centralité » sur les communes volontaires de la MEL pour consolider l'offre de biens et de services de proximité dans les centres-villes et centres-bourgs et soutenir une consommation locale et durable.
- Dans le cadre « d'objectif centralité », expérimentation de la plateforme digitale « Comm'une opportunité » pour mettre en lien des opportunités d'implantation ou de reprise dans ces communes et des porteurs de projets.
- Accompagnement des acteurs économiques et porteurs de projets « de la fourche à la fourchette » devenu l'AMI « innover pour la transition alimentaire » et animation de la communauté des acteurs, à tous les maillons de la chaîne agricole et alimentaire, en lien avec le site d'Excellence Euralimentaire et l'incubateur Baluchon.

- Lancement d'une étude relative à la filière alimentaire (leviers de croissance et domaines d'excellence) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet stratégique de transformation économique du territoire (PSTET).
- Partenariat avec le réseau des AMAP et l'association CIVAM qui accompagnent les agriculteurs dans leurs projets de diversification (circuits courts, transformation, accueil à la ferme...).
- Accompagnement du projet « FILOLEG » (projet coordonné par la chambre d'agriculture pour développer une filière locale de légumineuses).

Programme d'actions 2025-2026

Obtention du label de niveau 2 du Projet Alimentaire Territorial

La prolongation de la labellisation du PAT et l'obtention du niveau 2 du label permettra :

- d'asseoir le rôle de la MEL en matière d'alimentation et de structuration du système alimentaire local,
- de favoriser l'accès aux financements publics aux acteurs du territoire pour poursuivre ou initier de nouveaux projets.

Le dossier de candidature doit être déposé avant la fin du 1^{er} semestre 2025.

Implantation d'une légumerie sur le territoire de la MEL : étude de préfiguration

Après avoir recensé les différents besoins et projets du territoire, la MEL impulsera, en lien avec Euralimentaire, la création d'une légumerie territoriale destinée à l'approvisionnement local public (écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, EHPAD, hôpitaux et aide alimentaire) voire privé. La phase de diagnostic devra permettre de préciser la localisation, le modèle économique et les filières locales et durables à cibler.

Structuration des filières durables et locales par l'appui au développement des points de distribution de proximité

Dans le cadre de son dispositif « objectif centralité » (26 communes concernées à ce jour), la MEL propose un certain nombre d'outils permettant notamment de développer les lieux de distribution de la production locale (points de vente directe, points de vente collectifs, tiers-lieux, épiceries solidaires, marchés de producteurs, casiers...).

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Étude et accompagnement de solutions logistiques pour les circuits courts alimentaires (échelle, structure juridique, gouvernance, objectifs à poursuivre au regard de la trajectoire climatique de la MEL, cahier des charges techniques, modalités d'accompagnement par la MEL, etc.).
- Réflexions autour du maintien et de l'adaptation de l'emploi et des compétences dans les filières agricoles et alimentaires : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC), filière Agriculture Biologique, métiers de bouche et respect de la loi Egalim, accès à la formation, entreprises de travaux agricoles, groupements d'employeurs et CUMA, développement des Entreprises à But d'Emploi (EBE) dans le cadre du dispositif « Territoire Zéro Chômeur ».
- Renforcement des partenariats entre le carreau des producteurs du site d'excellence Euralimentaire et les producteurs de fruits et légumes implantés sur le territoire de la MEL pour augmenter la part de produits locaux et durables dans l'offre du carreau.
- Accompagnement du commerce de bouche sur la mise en valeur des produits locaux en lien avec le Label Destination Innovante Durable.
- Étude d'opportunité visant à accompagner la structuration de la filière lait (collecte, transformation) pour sécuriser les exploitations en élevage et polyculture – élevage et aménités positives qui en découlent (préservation des paysages, des prairies, de la biodiversité et de la ressource en eau) : diagnostic et état des lieux, définition de possibles modalités de soutien (aides économiques ciblées et conditionnées au niveau d'engagement au regard de la transition écologique, soutien aux porteurs de projets de transformation, filière Agriculture Biologique).
- Appui au développement de cultures destinées à des filières non alimentaires telles que le textile et la construction.





→ Axe 2

LA MEL SE MOBILISE EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR TOUS

2.1. En outillant les communes pour une restauration collective durable	20
2.2. En coordonnant et en soutenant les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	21
2.3. En soutenant les initiatives exemplaires des acteurs locaux en faveur d'une alimentation saine et durable	23





➔ 2.1. En outillant les communes pour une restauration collective durable

Les communes disposent de la compétence de la restauration collective, et la restauration scolaire constitue le plus souvent la première brique de leur démarche alimentaire auprès de leur population. À ce jour, 92 communes disposent d'une cantine scolaire. Ainsi, les 80 000 repas servis chaque jour en restauration scolaire primaire publique représentent 11,5 millions de repas par an. Or, parmi les 92 communes concernées, on constate une grande disparité de pratiques : régie ou délégation, origine des approvisionnements, composition des menus, prise en compte de l'enjeu du gaspillage alimentaire...

Depuis plusieurs années, la MEL joue un rôle d'ensemblier et d'animation des communes et autres acteurs concernés par la restauration scolaire pour faire évoluer les pratiques vers plus de durabilité conformément aux exigences de la loi EGALIM. Il s'agit de faciliter le passage en régie pour la transformation et la production des repas, relocaliser et mutualiser les politiques d'achat et l'approvisionnement, lutter contre le gaspillage, végétaliser les menus, mener des actions d'éducation alimentaire sur le volet nutrition et santé...

Ainsi, outre le Projet Alimentaire Territorial, les réflexions entourant la restauration collective touchent une large palette de politiques métropolitaines : programme local de prévention des déchets, Schéma Métropolitain des Achats Responsables au service de la Transition, schémas de mutualisation, Plan Climat Air Énergie Territorial...

■ Le cap

La restauration collective, notamment scolaire, constitue un levier majeur pour sécuriser la demande en produits locaux, frais ou transformés, ou encore labellisés Agriculture Biologique. Elle constitue donc souvent la première brique des politiques locales de l'alimentation.

Ainsi, depuis plusieurs années, la MEL accompagne les communes dans la gestion de la restauration scolaire.

Plus largement, la MEL entend coordonner et animer le réseau des acteurs de la restauration collective afin de créer les conditions d'une consommation plus locale, saine et durable sur son territoire.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Acquisition et exploitation de la marque « Ici je mange local » avec le Département du Nord et la Région Hauts-de-France, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association des Maires du Nord.
- Fonds de concours « agriculture et alimentation » pour aider à l'investissement des communes.
- Création d'un réseau technique de la restauration collective des communes membres de la MEL.
- Expérimentation d'un « concours de boulettes végétales » pour sensibiliser les chefs de cuisine et convives de la restauration scolaire à la consommation de protéines végétales.
- Appui à la création d'un GIE fruits et légumes frais par des grossistes pour répondre aux appels d'offres de la restauration collective, via le site d'excellence Euralimentaire.

Programme d'actions 2025-2026

Déploiement du label « Ici je mange local » dans les communes

La MEL, copropriétaire de la marque « Ici je mange local » (produits cultivés et transformés sur le territoire des Hauts-de-France), accompagne les communes vers cette labellisation afin qu'elles accroissent la part de produits locaux, issus de l'Agriculture Biologique dans l'approvisionnement des repas fournis dans les cantines scolaires. Une attention sera portée également à la végétalisation des menus.

Accompagnement des communes sur le mode de gestion et l'approvisionnement de la restauration collective

Pour aider les communes à augmenter la part d'approvisionnement local et à mieux maîtriser la composition des menus dans la restauration collective, la MEL propose :

- pour les communes en gestion concédée : un accompagnement à l'évolution du mode de gestion (tendre vers une gestion mixte ou en régie),
- pour les communes en régie : un accompagnement dédié à la mutualisation des approvisionnements (étude de faisabilité des différents modes de faire : marchés de fourniture, groupement de commandes, centrale d'achat et appui au regroupement des producteurs).

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Structuration de filières de qualité pour la restauration collective en s'appuyant sur la démarche « Terres de sources » (dispositif contribuant à la protection de la ressource en eau). Ce projet pourrait en particulier s'inscrire sur le territoire des Gardiennes de l'Eau en lien avec la mise en place de PSE.

→ 2.2. En coordonnant et en soutenant les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

Si la MEL est souvent considérée comme la 1^{re} métropole agricole de France, le territoire métropolitain n'en est pas moins très urbain. Les disparités entre territoires sont très présentes, tout comme les phénomènes de précarité. Ainsi, 19,2 % des métropolitains vivent sous le seuil de pauvreté (contre 14,6 % à l'échelle nationale). Or, l'alimentation constitue aujourd'hui le 2^e poste de dépense des ménages. La baisse du pouvoir d'achat des ménages impacte donc très directement l'accès à et la qualité de l'alimentation. En 2020, 85 700 personnes ont bénéficié d'une aide de la banque alimentaire et les Restos du Cœur ont vu le nombre de leurs familles bénéficiaires augmenter de 20 % entre 2019 et 2020.

“ En 2020, 85 700 personnes ont bénéficié d'une aide de la banque alimentaire et les Restos du Cœur ont vu le nombre de leurs familles bénéficiaires augmenter de 20 % entre 2019 et 2020 ”

Depuis septembre 2022, la MEL réunit régulièrement une centaine d'acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité alimentaire. Cette animation repose sur un programme de travail annuel (éducation alimentaire, approvisionnement et logistique, coordinations locales) qui favorise la mise en synergie d'acteurs qui avaient jusqu'alors peu l'habitude de travailler ensemble, notamment les acteurs de l'aide alimentaire d'une part, et acteurs sociaux de proximité d'autre part...

Cette animation s'inscrit dans le programme d'actions du PAT initié en 2019, mais également, depuis 2022, dans le Plan de lutte contre la pauvreté et la précarité signé entre l'État et la MEL et désormais, dans le Contrat de ville et des solidarités. Ces programmes successifs ont notamment permis de faire émerger puis de consolider des actions très concrètes (PANIERs et VRAC notamment) contribuant à faciliter l'accès des publics les plus précaires à une alimentation saine et durable.

■ Le cap

L'accès de tous les métropolitains à une alimentation locale, saine et durable est entravé par la précarité d'un grand nombre d'habitants, dans les quartiers populaires priorités par la politique de la ville, comme dans les secteurs plus ruraux.

La MEL souhaite donc prioritairement lutter contre la précarité alimentaire et mettre en synergie producteurs et acteurs sociaux pour permettre aux publics précaires d'accéder à des denrées alimentaires locales et de qualité, à moindre coût.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Introduction d'un volet alimentaire dans le Contrat de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, puis dans le Contrat de Ville et des Solidarités (épiceries solidaires étudiantes, chèques alimentaires pour les étudiants, dispositifs PANIER et VRAC, AMI MEL à table).
- Coordination métropolitaine des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et organisation d'un forum métropolitain des outils et dispositifs de la lutte contre la précarité alimentaire afin de mieux coordonner les acteurs du territoire.
- Soutien à l'implantation d'épiceries solidaires et à l'émergence de tiers lieux en lien avec le Contrat Local des Solidarités et le dispositif « Objectif centralité », appel à projets « Entreprendre autrement » avec la MEL (ESS).
- Don des denrées non consommées et lutte contre le gaspillage (SOLAAL) : création de liens entre les producteurs, les transformateurs, la restauration collective et le secteur de l'hôtellerie-restauration d'une part, et les associations d'aide sociale et d'aide alimentaire d'autre part.

Programme d'actions 2025-2026

Amplification du dispositif PANIERS

Ce dispositif permet de fournir à des foyers en situation de vulnérabilité des paniers alimentaires à moindre coût (cofinancés à 50 %). Ces paniers sont constitués à partir de produits frais et locaux, et distribués via les acteurs sociaux (CCAS, centres sociaux...) implantés dans les territoires. Des ateliers pédagogiques viennent le compléter. La MEL accompagne Bio en Hauts-de-France et le réseau des AMAP, qui assurent la mise en réseau des producteurs, acteurs sociaux et communes.

Consolidation du dispositif VRAC

Le dispositif vise à constituer des groupements d'achats participatifs de produits peu ou pas transformés, labellisés Agriculture Biologique et/ou locaux, à prix accessibles pour les habitants des quartiers populaires. Cette action, comme la précédente, s'inscrit dans le Contrat Local des Solidarités pour 2024-2027.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Poursuite de la mobilisation des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire pour recenser leurs besoins et développer des solutions mutualisées (mutualisation de solutions logistiques liées au stockage et à la transformation, par exemple) permettant un meilleur maillage et un renforcement des dispositifs d'aide alimentaire.
- Développement d'un partenariat entre les acteurs de l'aide alimentaire et la légumerie territoriale.
- Aider les bénéficiaires à pérenniser les apprentissages acquis lors des ateliers proposés par les structures sociales et acteurs de l'éducation populaire (volets nutrition et acte d'achat).



→ 2.3. En soutenant les initiatives exemplaires des acteurs locaux en faveur d'une alimentation saine et durable

Aux côtés des deux priorités que représentent l'amélioration de la gestion de la restauration collective d'une part, et la lutte contre la précarité alimentaire d'autre part, la MEL soutient les initiatives des acteurs de l'alimentation autour de sujets tels que la durabilité, la limitation des gaz à effet de serre, la lutte contre le gaspillage, l'éducation à l'alimentation, la sécurité alimentaire...

Ce volet s'adresse aux consommateurs, aux initiatives collectives et aux acteurs de la chaîne de valeur de l'alimentation (de la fourche à la fourchette), ancrés sur le territoire et contribuant à renforcer l'accessibilité à une alimentation plus saine et durable, quelles que soient leur taille, leur forme, leur structuration.

■ Le cap

L'enjeu d'accessibilité à une alimentation saine et durable nécessite de diversifier les relais et les initiatives pour répondre à la diversité des attentes et besoins des métropolitains et des visiteurs du territoire. La MEL se positionne comme l'animateur de ces espaces d'échange, de facilitation et d'accompagnement des initiatives pour mieux essaimer sur le territoire métropolitain.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Coordination et animation de plusieurs Appels à Manifestation d'Intérêt (depuis 2021) pour soutenir et valoriser les projets et initiatives des acteurs du territoire (entreprises, créateurs d'activités, associations et collectifs citoyens) :
 - réseau Innov'Alim « Innover pour la transition alimentaire »,
 - « Coup de fourchette pour demain »,
 - expérimentation de l'AMI « MEL à table », centrée en 2024 sur 2 thématiques : lutte contre le gaspillage alimentaire et lutte contre la précarité alimentaire.
- Diagnostic territorial du gaspillage alimentaire et préfiguration d'une stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire (communes, hôtellerie-restauration, secteur de la transformation...).
- Don des denrées non consommées et lutte contre le gaspillage : création de liens entre les producteurs, les transformateurs, la restauration collective et le secteur de l'hôtellerie-restauration d'une part, et les associations d'aide sociale et d'aide alimentaire d'autre part.
- Expérimentations en matière d'éducation à l'alimentation et d'accompagnement au changement des comportements alimentaires en faveur d'une alimentation plus saine et plus durable :
 - Déclic Alimentation et coupe du potager,
 - expérimentation d'un « concours de boulettes végétales » pour sensibiliser les chefs de cuisine et convives de la restauration scolaire à la consommation de protéines végétales,
 - AMI « MEL à table »,
 - lancement d'une mission relative à l'éducation alimentaire.
- Implication dans la gouvernance du PCAET de la MEL, en particulier ses instances citoyennes, et auprès du Conseil de Développement dans le cadre de son auto-saisine sur l'agriculture et l'alimentation.
- Développement du label Destination Innovante Durable (DID) et renforcement des liens avec les clubs professionnels du tourisme, de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration (promotion des filières locales et durables, lutte contre le gaspillage alimentaire...).
- Mobilisation du secteur culturel dans le cadre des « Belles sorties » et du Plan d'action « Culture durable ».
- Implantation de l'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires) sur le site d'excellence Euralimentaire pour minimiser le gaspillage et participer à la lutte contre la précarité alimentaire.

Programme d'actions 2025-2026

Poursuite de l'AMI MEL à table

L'appel à manifestation d'intérêt « MEL à table » a pour objectif d'amplifier et de structurer la mobilisation des collectifs de citoyens et associations locales autour d'actions contribuant aux objectifs de la présente stratégie et du Projet Alimentaire Territorial, notamment au changement des comportements alimentaires des habitants.

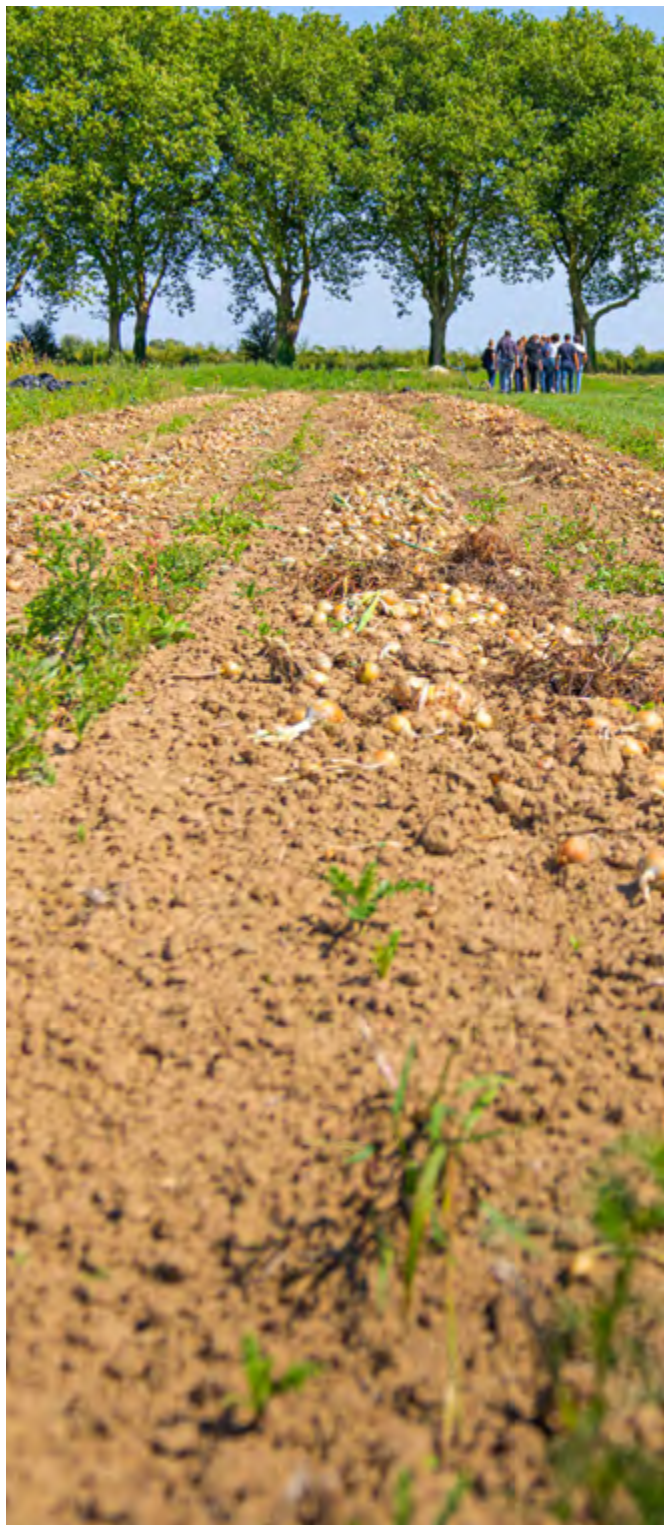
Il s'inscrit dans le Contrat Local des Solidarités.

Soutien au changement des comportements en faveur d'une alimentation plus saine et durable

Il s'agit de capitaliser sur la démarche des sciences comportementales (inscrite dans les réflexions portées par la MEL autour de nouvelles manières de concevoir les politiques publiques) appliquée à l'alimentation plus saine et durable (végétalisation des menus par exemple), notamment dans les cantines scolaires. Plus largement, cette approche permettra de capitaliser sur les différentes expérimentations portées par la MEL ou par ses partenaires en matière d'éducation à l'alimentation afin de stabiliser un mode de faire efficient auprès des communes.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Accompagnement des tiers-lieux alimentaires (épiceries solidaires, restauration, ateliers cuisine...) en lien avec le dispositif « objectif centralité » et l'économie sociale et solidaire.
- Outillage et accompagnement des acteurs de la restauration collective privée (restaurants, traiteurs, restaurants d'entreprise...) : approvisionnement, groupements d'achats...
- Poursuite des actions pédagogiques autour de l'alimentation saine et durable en s'appuyant sur les lieux ressources implantés sur tout le territoire (Palais Rameau, lieux d'incubation, cuisines et fermes pédagogiques...), en lien avec Euralimentaire.





→ Axe 3

LA MEL PROTÈGE LES ESPACES RURAUX ET LES TERRES AGRICOLES

3.1. En mobilisant des outils **28**

de planification

3.2. En déployant une gestion **30**

protectrice et vertueuse du foncier
agricole et naturel





→ 3.1. En mobilisant des outils de planification

Le territoire de la MEL présente la particularité d'être pour moitié agricole et naturel, et pour moitié urbain. Cette situation marque les paysages, l'image, l'économie, mais aussi l'aménagement de la métropole.

Cependant, cet équilibre est fragile. Ces dernières années, le développement urbain sur le territoire de la MEL s'est à la fois inscrit au sein de la tâche urbaine existante, mais aussi en extension des espaces déjà urbanisés. Entre 2005 et 2020, même si une tendance au ralentissement de la consommation des espaces agricoles est globalement constatée, les espaces urbanisés et les infrastructures ont progressé de 830 ha au détriment – quasi exclusivement – des espaces agricoles.

L'artificialisation des sols et la consommation des espaces agricoles et naturels restent donc un sujet de préoccupation, tant pour le maintien de l'activité agricole et de sa fonction nourricière, que pour les aménités positives que l'agriculture peut procurer (structuration des paysages, gestion du cycle de l'eau, séquestration de carbone, lutte contre les îlots de chaleur, préservation de la biodiversité et des ressources naturelles).

Consciente de ces enjeux, la MEL s'est dotée d'une planification ambitieuse afin de maîtriser et limiter la consommation d'espace sur le territoire, de préserver et mettre en valeur les terres agricoles. Les objectifs du PLU2, approuvé en décembre 2019 et entré en vigueur en juin 2020, ont ainsi été renforcés avec l'approbation du PLU3 en juin 2024. Cette révision a notamment été l'occasion de mener une nouvelle concertation pour réduire l'impact du projet sur le monde agricole.

Cette ambition passe par plusieurs grands axes traduits dans le PLU3 et notamment :

- la poursuite de **la trajectoire de sobriété foncière** du territoire (les zones à urbaniser ont ainsi été réduites de 75 % entre le PLU1 et le PLU3, et le PLU3 s'engage à limiter l'étalement urbain sur les dix prochaines années à 700 ha au maximum),
- l'affirmation du **rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans le paysage** de la métropole,
- la préservation et la mise en avant des **aménités positives des espaces agricoles et ruraux** dans l'adaptation au changement climatique, pour la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.

Dans les prochaines années, il conviendra de poursuivre la mise en œuvre de ces ambitions dans les stratégies métropolitaines :

- poursuivre la trajectoire de sobriété foncière : s'inscrire dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) attendue pour 2050⁽⁵⁾ en respectant les règles de compensation associées,
- poursuivre la préservation des aménités positives inhérentes aux espaces agricoles et ruraux en mobilisant différents leviers tenant compte des spécificités des territoires : poursuite du déploiement d'outils réglementaires du PLU (emplacements réservés, inventaires patrimoniaux), couplée avec la mobilisation d'outils plus structurants comme le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (le PEANP, instauré prioritairement sur le territoire des communes Gardiennes de l'Eau, va permettre de sécuriser durablement le foncier agricole et naturel et de mettre en place des actions qui répondent aux attentes des agriculteurs, tout en répondant aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau...).

Au-delà du PLU, la protection des espaces agricoles devra être prise en compte dans les stratégies de compensation à l'échelle des projets. Les mesures mises en place (restauration de terres agricoles, de prairies, de zones humides, de mares et créations de parcs...) devront limiter l'impact sur l'activité agricole et s'inscrire en cohérence avec les politiques agricole, alimentaire et de biodiversité, tant du point de vue de leurs modalités de mise en œuvre que de la qualité recherchée (qualité agronomique, fonctionnalités écologiques...) pour ces espaces supports de compensation. Ce faisant, dans ce contexte de concurrence exacerbée entre les usages du foncier, l'application « projet par projet » de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser » (ERC) pourra s'inscrire dans un cadre prospectif global intégrant les dimensions juridiques, contractuelles, financières, naturalistes et agricoles.

Pour atteindre ces objectifs, la connaissance actualisée et précisée de l'état des espaces agricoles métropolitains est indispensable, notamment leurs fonctions économiques, agronomiques, écologiques et paysagères. Il sera également nécessaire d'analyser le champ des possibles en matière d'outils de planification afin de cibler ceux qui seront le mieux adaptés au contexte métropolitain.

5. Une échéance intermédiaire a été introduite par la loi avec un objectif de réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles et naturelles pour la période 2021-2031. Cet objectif a été intégré dans le SRADDET et doit se traduire dans le SCoT avant le 22 février 2027, puis dans le PLUi, qui devra être compatible avec le SCOT avant le 22 février 2028.

■ Le cap



L'artificialisation des sols et la consommation des espaces agricoles et naturels, bien qu'elles aient tendance à ralentir, restent un sujet de préoccupation, tant pour le maintien de l'activité agricole et de sa fonction nourricière, que pour les aménités positives que l'agriculture peut procurer (paysage, gestion du cycle de l'eau, séquestration de carbone, biodiversité, préservation des ressources naturelles, etc.).

La MEL va conforter sa trajectoire de sobriété foncière, poursuivre le déploiement d'outils opérationnels et de planification permettant de mieux protéger les terres agricoles, leur fonctionnalité et leurs aménités positives ainsi que les infrastructures naturelles et agroécologiques (haies, cours d'eau, zones humides, etc.). Elle entend également mettre en œuvre les dispositifs de compensation pour permettre la préservation de l'activité et des terres agricoles.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Réalisation d'un diagnostic agricole en 2016.
- En lien avec l'ADULM, réalisation du mémo Agriculture et Alimentation du territoire, outil de connaissance et de partage des enjeux alimentaires du territoire.
- Approbation du PLU2 en décembre 2019, puis du PLU3, premier PLU à l'échelle des 95 communes de la MEL, en juin 2024, intégrant notamment :
 - la poursuite de la trajectoire de sobriété foncière de la MEL pour préserver les terres agricoles et naturelles sur le territoire,
 - une interdiction de l'extension des zones urbaines dans l'Aire d'Alimentation de Captage pour préserver les principaux espaces de recharge de la nappe, afin de protéger les espaces naturels et agricoles et in fine la ressource en eau,
 - une démarche de concertation spécifique avec le monde agricole pour éviter et réduire les impacts des zones de développement prévues,
 - l'inscription au PLU d'outils d'inventaire et/ou de protection (trame verte et bleue, Inventaire du Patrimoine Écologique et Naturel, Espaces Boisés Classés, zones humides...) pour mettre en valeur les aménités environnementales des espaces agricoles.
- Mise en œuvre du projet de territoire « Gardiennes de l'Eau » (réalisation d'un diagnostic de territoire, élaboration d'un plan paysage, accompagnement des communes dans un développement raisonné...), préfiguration du PEANP.

Programme d'actions 2025-2026

Actualisation des volets agricole et alimentaire des futurs documents de planification métropolitains

Pour consolider les volets agricoles et alimentaires des prochains documents de planification, il est nécessaire :

- d'actualiser la connaissance du système agricole et alimentaire,
- de réaliser un bilan des outils déjà utilisés et d'étudier les autres possibilités offertes par le cadre législatif national (benchmark et étude d'opportunité).

Il s'agira, par exemple, de protéger et développer les éléments naturels structurants au sein des espaces agricoles tels que les prairies, les haies, les arbres, les mares, les cours d'eau ou les sols. Il conviendra de pérenniser ou de favoriser le développement des outils contribuant à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables (circulation, stockage, transformation, distribution...).

Création d'un périmètre de Protection des Espaces Agricole et Naturel Périurbain (PEANP)

La MEL souhaite instaurer un PEANP, en collaboration étroite avec les acteurs et partenaires sur les communes Gardiennes de l'Eau afin d'y sécuriser le foncier agricole et naturel et de répondre aux enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Poursuite de la trajectoire de sobriété foncière et des démarches de concertation avec le monde agricole dans le cadre des évolutions futures des documents d'urbanisme.
- Dans le cadre de la stratégie métropolitaine sur la compensation environnementale, mise en place d'une coordination des parties prenantes (partenaires associatifs, Chambre d'agriculture, CDC Biodiversité...) pour la mise en œuvre de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) et de la compensation agricole.
- Réflexions autour du déploiement d'outils de protection sur d'autres secteurs à enjeux de la MEL en cours de définition (biodiversité, sols, orientations agricoles spécifiques...).

➔ **3.2. En déployant une gestion protectrice et vertueuse du foncier agricole et naturel**

La Surface Agricole Utile recensée au dernier Recensement Parcellaire Graphique (RPG) (2024) est de 28 100 ha, soit 42 % du territoire. Parmi cette SAU, 85 % des terres exploitées sont en fermage. L'occupation agricole est donc marquée par une précarité importante sur notre territoire. 70 % des occupations précaires agricoles sont dues à des propriétaires publics, dont la MEL qui détient environ 2500 ha de terres classées en A ou en N.

Ce patrimoine constitue un levier pour sécuriser les contrats d'occupation des agriculteurs, mais aussi pour encourager le développement de pratiques agricoles durables et pour développer un projet agricole ambitieux.

Ainsi, dans le cadre d'une délibération adoptée en 2019, la MEL a choisi de s'engager en :

- **actant l'absence de vente de son patrimoine agricole et naturel (à l'exception des terrains bâtis),**
- **généralisant la signature de Baux Ruraux à clauses Environnementales (BRE) sur ses parcelles,**
- **proposant un cadre transparent, en partenariat avec la SAFER, pour réaffecter les terres rendues libres en cas de départ de l'exploitant.**

■ **Le cap**

S'agissant de son propre patrimoine, la MEL souhaite faire preuve d'exemplarité en élargissant l'usage des Baux Ruraux Environnementaux (BRE) et en expérimentant de nouveaux dispositifs contractuels incitatifs pour encourager des pratiques agricoles résilientes face au changement climatique.

Pour cela, il est nécessaire de poursuivre les efforts engagés depuis plusieurs années sur la contractualisation des Baux Ruraux à clauses Environnementales (BRE). L'expertise accumulée dans ce domaine permettra à la MEL de jouer un rôle de coordination des propriétaires publics (communes, agence de l'eau, CHR, CCI...) pour faire converger leurs politiques patrimoniales en milieu agricole, en lien avec la SAFER.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- **Stratégie patrimoniale sur les terres arables et naturelles de la MEL (2019) : sécuriser le patrimoine agricole et accompagner les pratiques agricoles durables.**
- **Stratégie patrimoniale sur les terres arables et naturelles de la MEL : insertion (2023) d'un nouvel outil contractuel (prêt à usage à titre gratuit ou commodat) pour les parcelles subissant des contraintes fortes impactant la valeur locative et la rentabilité économique des exploitants.**
- **Réalisation d'un diagnostic d'occupation sur le territoire de Roubaix – Villeneuve d'Ascq et amorce des régularisations de BRE sur ce territoire.**
- **Mise à disposition d'un marché d'analyse des fonciers communaux portant sur leur potentiel d'accueil d'activités agricoles.**

Programme d'actions 2025-2026

Développement de contrats d'occupation alliant sécurisation des exploitants et développement de mesures environnementales plus vertueuses : les « Baux Ruraux à clauses Environnementales » (BRE)

Les BRE sont des contrats d'occupation agricole prévoyant une réduction du fermage en contrepartie de mesures environnementales mises en œuvre par l'exploitant. Depuis 2019, une première vague de BRE a permis de couvrir largement le patrimoine agricole métropolitain sur le territoire de Roubaix-Villeneuve d'Ascq. En partenariat avec la SAFER et le monde agricole, le dispositif va être déployé sur les zones A et N du territoire, des Gardiennes de l'Eau, y compris sur le patrimoine d'autres acteurs publics, notamment l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- **Poursuite de la généralisation des BRE au-delà du territoire de Roubaix-Villeneuve d'Ascq et du territoire des Gardiennes de l'Eau.**
- **Contribution à la préservation des fonciers stratégiques au regard des enjeux d'innovation agricole (acquisitions foncières éventuelles, participation de la MEL aux instances de gouvernance de la SAFER).**



→ Axe 4

LA MEL INNOVE ET ACCOMPAGNE LES TRANSITIONS POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

4.1. En amplifiant son engagement en faveur de l'Agriculture Biologique et de l'agroécologie	34
4.2. En mettant à disposition des sites pour expérimenter et diffuser les pratiques agroécologiques	36
4.3. En s'impliquant dans des projets de recherche autour des sols et des pratiques agronomiques	38





→ 4.1. En amplifiant son engagement en faveur de l'Agriculture Biologique et de l'agroécologie

Si le terme existe depuis 1930, le concept de l'agroécologie a réellement émergé au cours des années 1980. Elle se définit de la façon suivante :

L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production agricole qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes (bio contrôle, fixation de l'azote ...). Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles.

L'agroécologie s'appuie donc sur un principe fondamental : utiliser de manière optimale les ressources apportées par la nature pour développer une agriculture utilisant le minimum d'intrants de synthèse (engrais, pesticides ou antibiotiques) et accroître la résilience et l'autonomie des exploitations.

Il est important de considérer que les cycles de l'eau, les cycles biogéochimiques, les épidémies ou les invasions de ravageurs sont liés à des échelles plus vastes que celles des parcelles d'une exploitation. Aussi, le passage à l'agroécologie doit-il être pensé à l'échelle des territoires, en se basant sur leurs caractéristiques propres, l'expérimentation et l'observation. Ces pratiques étant liées à des dynamiques naturelles, les paramètres changent régulièrement, notamment dans un contexte de changement climatique. En conséquence, les connaissances sur ces sujets sont en perpétuelle implémentation et il n'existe pas de définition immuable de « la bonne pratique agroécologique ».

Au regard de ces enjeux et de leur portée pour l'avenir du territoire, il est nécessaire d'accompagner le monde agricole dans le développement de pratiques s'inscrivant dans des démarches agroécologiques en explorant de nouvelles techniques, nouvelles semences, nouvelles cultures...

Pour ce faire, la MEL souhaite plus particulièrement accompagner :

- le développement des productions sous label de qualité pouvant être valorisées économiquement,
- la transition agroécologique au service de la résilience des exploitations agricoles et du système alimentaire de la MEL : diversification des cultures, des semences, des pratiques, diminution de la dépendance des exploitations agricoles aux intrants extérieurs et favorisation de leur autonomie,
- le déploiement de solutions fondées sur la nature permettant d'allier amélioration des pratiques agricoles et amélioration de la place de la biodiversité sur le territoire,
- la transition écologique de l'activité agricole et la valorisation des services environnementaux rendus pour la préservation des ressources (eau, air, sols, biodiversité, énergie), dans le contexte actuel de changement climatique.

Des actions de communication sont également nécessaires pour valoriser les démarches exemplaires auprès du grand public.

■ Le cap

Pour permettre aux agriculteurs d'évoluer vers des pratiques plus durables, les actions métropolitaines doivent encourager le développement et la diffusion de nouvelles techniques, de nouvelles semences, de nouvelles cultures, en cohérence avec les caractéristiques de chaque territoire et en tenant compte de l'accélération du changement climatique. Pour assurer cette diffusion, la coordination des acteurs et le développement des liens entre recherche et praticiens de terrain sont nécessaires.

La MEL portera un regard attentif aux dynamiques collectives qui permettent de rationaliser le temps et les investissements, facilitant ainsi l'innovation et l'évolution des pratiques.

Plus particulièrement, la MEL souhaite mettre l'accent sur :

- la capacité d'adaptation des exploitations au changement climatique et leur autonomie énergétique et en matière d'intrants naturels,
- le développement des productions sous label de qualité, notamment l'agriculture biologique, pouvant être valorisées économiquement,
- la valorisation des services environnementaux rendus par l'activité agricole,
- la préservation des ressources (eau, air, sols, biodiversité, énergie...).

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Partenariats avec la Chambre d'agriculture, l'association « Bio en Hauts-de-France », « Planteurs volontaires » et « Lys Deûle Environnement ».
- Conduite d'un plan d'action Agriculture Biologique territorial adapté au profil des agriculteurs et aux contraintes des systèmes agricoles du territoire.
- Participation technique au réseau des territoires Bio, co-organisation du « mois de la Bio » et coordination des réponses à l'appel à projet « Aides au Développement de l'Agriculture Biologique » dans le cadre des travaux du groupe de travail « Agro-écologie » animé par la MEL.
- Accompagnement au développement du label agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE) notamment sur le secteur des Gardiennes De l'Eau, réalisation d'un diagnostic et préfiguration d'un programmation d'actions centrée sur la protection de la ressource en eau pour le PEANP.

- Partenariat avec le Centre Régional de Ressources Génétiques autour de la promotion des variétés anciennes et locales.
- Portage du dispositif ClimAgri© sur le territoire métropolitain (définition d'un programme d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'activité agricole pour atteindre la neutralité carbone du territoire en 2050).
- Poursuite du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) lancé en mars 2023 : accompagnement financier et technique des acteurs (dont les exploitants agricoles) souhaitant produire des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, récupération de chaleur fatale).
- Poursuite des actions de facilitation : mise en ligne d'un cadastre solaire permettant d'évaluer le potentiel solaire des toitures (dont exploitations agricoles) et mise en relation des propriétaires de toiture avec des développeurs solaires qualifiés.
- Participation au projet MONA (valorisation de matière organique non agricole sur les terres arables) et plus généralement aux réflexions pour une meilleure autonomie des exploitations sur les intrants azotés.
- Étude d'opportunité sur la valorisation des bois de haies agricoles.

Programme d'actions 2025-2026

Valorisation des fonctions agro-environnementales et structuration des filières économiques issues de l'agroforesterie

Depuis 2016, la MEL finance et accompagne techniquement deux associations dont l'objet est la plantation de haies en milieu agricole. Il s'agit ici d'amplifier cette action et de la compléter par la mise en place de plans de gestion durables. Il s'agira également de poursuivre les réflexions relatives à la structuration d'une filière de valorisation des bois issus de l'entretien des haies (en mobilisant le réseau de l'AFAC agroforesteries). Cette action contribue à l'objectif de 1 million d'arbres plantés entre 2024 et 2035.

Accompagnement au développement des Crédits Carbone agricoles : un outil pour financer la transition écologique (grandes cultures et agroforesterie)

Dans le cadre de la politique métropolitaine de réduction des GES agricoles (outil ClimAgri© et initiative « 4 pour 1000 »), il s'agit de mobiliser les capacités de séquestration des sols agricoles du territoire. Pour cela, seront mis en œuvre :

- une étude pour améliorer la connaissance des sols sous l'angle de la séquestration carbone via la réalisation d'un diagnostic de type ABC'Terre,
- des expérimentations et projets pour le développement des crédits carbone en grandes cultures et en agroforesterie (haies) : étude de potentiel, conseil technico-administratif aux agriculteurs, mobilisation des acheteurs publics et privés.

Il s'agira par exemple de protéger et développer les éléments naturels structurants au sein des espaces agricoles tels que les prairies, les haies, les arbres, les mares, les cours d'eau ou les sols, mais aussi de pérenniser ou de favoriser le développement des outils contribuant à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables (circulation, stockage, transformation, distribution...).

Aide à la réalisation de diagnostics individuels des exploitations au regard des enjeux du changement climatique

Il s'agit de permettre aux exploitants qui le souhaitent de faire le point sur les vulnérabilités actuelles ou à venir de leur exploitation au regard des projections climatiques et de définir un plan stratégique individuel pour améliorer sa résilience.

En complément, pour les exploitations disposant d'un abonnement au service public d'eau potable, il pourra être proposé de signer des contrats de sobriété hydrique avec l'opérateur Ileco (diagnostic de la consommation d'eau potable à usage sanitaire et proposition de mesures correctives le cas échéant).

Mise en œuvre progressive du volet agricole du Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) signé avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'État

Composé à partir du programme d'actions du PEANP, le volet agricole du CARE, porté par la MEL en réponse aux attendus préfectoraux vis-à-vis de la protection des captages ultra-prioritaires s'orientera en priorité vers le soutien aux pratiques agroécologiques contribuant à la protection de la ressource en eau : protection des prairies, appui au développement des cultures à Bas Niveau d'Intrants (BNI) et à l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision (OAD) pour l'optimisation de la conduite des cultures.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Coordination des candidatures au concours général agricole sur le volet « Pratiques agroécologiques » sur les prairies permanentes : favoriser la reconnaissance des agriculteurs qui apportent une contribution active à la préservation de la biodiversité.
- Déploiement d'outils techniques et financiers pour améliorer l'autonomie énergétique des exploitations.
- Réflexions autour des modalités possibles d'accompagnement des dynamiques collectives.
- Participation à des programmes de suivi de la biodiversité et des services écosystémiques en milieu agricole adossés à des changements de pratiques (plantation de haies, modalités de travail du sol, conversion à l'Agriculture Biologique...).

→ 4.2. En mettant à disposition des sites pour expérimenter et diffuser les pratiques agroécologiques

L'agriculture constitue un atout majeur pour le territoire de la MEL par son importance économique et son rôle structurant pour la préservation des paysages et des ressources naturelles. Trois conditions sont essentielles à la pérennité de l'activité agricole métropolitaine :

- enrayer la chute du nombre d'exploitations agricoles en accompagnant les dynamiques d'installation/transmission,
- améliorer la compétitivité des exploitations et des filières locales afin de développer l'emploi et l'économie agricole,
- assurer les transitions de modèles agricoles pour répondre aux enjeux de changement climatique et de transition alimentaire du territoire.

Pour répondre à ces 3 enjeux, accompagner le changement et faire significativement évoluer les pratiques, il est nécessaire de démontrer l'efficacité des techniques agroécologiques et de transférer les nouveaux savoir-faire. Toute démarche d'innovation et de transfert de connaissances doit pouvoir s'appuyer sur un réseau solide d'experts et de partenaires, ainsi que sur le partage entre pairs via des espaces communs d'expérimentation et de collaboration. C'est dans cet état d'esprit que la MEL souhaite mettre à disposition, coordonner et animer des sites complémentaires.

À ce jour deux sites sont identifiés :

- un centre d'expérimentation et d'innovation agricole et alimentaire à Lompret,
- un site de plein champ pour les agriculteurs souhaitant se tester sur la mise en place de pratiques conformes au cahier des charges de l'Agriculture Biologique à Wavrin.

■ Le cap



Pour faire évoluer les pratiques agricoles vers plus de durabilité et plus de résilience face aux effets du changement climatique, **la MEL souhaite offrir aux agriculteurs volontaires des conditions sécurisantes d'expérimentation et un cadre facilitant l'innovation, la coopération, le transfert de connaissances et de savoir-faire entre pairs (zone maraîchère de Wavrin 2).**

En permettant à des agriculteurs d'accéder à des consortiums d'acteurs structurés et de tester de nouvelles pratiques et/ou cultures sur des parcelles dédiées, la MEL les aide à réaliser, dans un second temps, la transition de l'ensemble de leurs exploitations dans des conditions maîtrisées (Centre d'expérimentation et d'innovation agricole et alimentaire).

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Ouverture, mise à disposition et animation de la zone maraîchère et horticole de Wavrin (35 ha, 100 % AB).
- Acquisition et réhabilitation du site de Lompret (en cours).

Programme d'actions 2025-2026

Centre d'expérimentation et d'innovation agricole et alimentaire (CEIAA) (Lompret) : analyse d'opportunité

Le CEIAA aurait pour mission de coordonner des expérimentations et des travaux de recherche en lien avec l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, de s'assurer d'une diffusion locale des résultats des travaux de recherche menés sur place et de former les exploitants.

Une analyse d'opportunité sera réalisée courant 2025 pour en définir les contours et modalités de mise en œuvre.

Mise à disposition du site de test en agriculture biologique pour les agriculteurs souhaitant se tester sur la mise en place de nouvelles pratiques en grandes cultures (Wavrin 2)

Il s'agit de proposer une zone pilote d'expérimentation en agriculture biologique afin de permettre à des agriculteurs n'ayant pas encore engagé leur conversion, et qui souhaiteraient prendre le temps de se tester avant de se convertir, de le faire en toute sécurité. Le projet, opérationnel en 2025, s'adresserait principalement aux agriculteurs en grandes cultures conventionnelles du territoire des Weppes.

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Renforcer les liens entre les acteurs de l'innovation (Euralimentaire, Euratechnologie et Ag'Tech) et le monde agricole.
- Suivi de l'expérimentation de permaculture à Euralimentaire puis Ennetières-en-Weppes et capitalisation auprès les maraîchers et agriculteurs locaux.



➔ 4.3. En s'impliquant dans des projets de recherche autour des sols et des pratiques agronomiques

L'agriculture urbaine fait partie intégrante des politiques publiques portées par la MEL. Elle trouve son assise notamment dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) avec le dispositif « Quartiers fertiles » financée par l'ANRU.

Ainsi, depuis janvier 2022, trois porteurs de projet, Lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt métropolitain « MEL FERTILE », sont accompagnés par notre institution. Ces porteurs de projet sont : « Les Tinctoriales » dont le projet est de développer une activité autour de la teinture végétale, « la pépinière du Faubourg », portée par Growster, au faubourg d'Arras à Lille, « la ferme urbaine et les jardins solidaires des Oliveaux » à Loos, portés par la Fabrique de l'Emploi. En 2024, la ville de Lille a soumis à l'ANRU l'intégration du projet d'extension de la ferme Concorde au dispositif financier « Quartiers fertiles » qui a donné son accord de principe.

La mise en œuvre des projets d'agriculture urbaine a révélé de réelles difficultés en termes d'approvisionnement en terres saines et fertiles, difficultés d'autant plus prégnantes sur le territoire métropolitain où les séquelles d'anciennes activités industrielles impactent fortement la qualité des sols.

“ La mise en œuvre des projets d'agriculture urbaine a révélé de réelles difficultés en termes d'approvisionnement en terres saines et fertiles. ”

Cette réalité opérationnelle a amené la MEL et les acteurs du territoire à porter un nouveau regard vis-à-vis de la ressource « sols », qui est une ressource non renouvelable et limitée. Les collectivités sont amenées à s'emparer de ces questions au travers la directive européenne pour les sols sains et au titre de leurs compétences en matière de planification, d'aménagement, de traitement des matières qui retournent dans les sols (compost, boues de STEP ...).

D'autre part, les projets d'agriculture urbaine portés par les communes et intercommunalités constituent une réelle opportunité de construire des modèles de développement innovants et exemplaires. En effet, ils contribuent à transformer les sites qu'ils occupent en générant de la valeur environnementale inhérente à la reconstitution des fonctions du sol mais aussi de la valeur sociétale au regard des services proposés aux habitants.

Directement confrontée à la problématique de disponibilité de la ressource « terre saine et fertile », la MEL s'est mobilisée dans différents projets de recherche visant notamment :

- à évaluer la qualité des sols en place et leur valeur agronomique,
- à identifier des solutions techniques de reconstitution des fonctions des sols sains (stockage d'eau, séquestration du carbone, support de biodiversité, etc.),
- à approfondir la question des « communs fonciers » et des outils de la comptabilité écologique afin de révéler la création de valeur environnementale, sociale et sociétale.

Cette implication dans des actions de recherche s'inscrit plus globalement dans l'engagement de la MEL en faveur de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologie sur son territoire et au-delà.

■ Le cap

Par son implication dans plusieurs projets d'agriculture urbaine, **la MEL peut offrir au monde de la recherche des sites d'expérimentation pour contrecarrer la raréfaction de la ressource en terres saines et fertiles.** Cette implication lui permettra de mobiliser rapidement les solutions ainsi développées pour répondre à ses propres besoins.

Par ailleurs, dans un contexte agricole en pleine mutation, il est essentiel d'améliorer notre compréhension de l'impact des pratiques (labour, pesticides, rotation, fertilisation) sur son fonctionnement biologique, et les services qu'ils rendent pour la production agricole et le territoire. Les sols sont en effet support de biodiversité, de stockage carbone, de rétention des eaux, de réduction des îlots de chaleur... La directive européenne pour les sols invite à investir ces sujets.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Candidature de la MEL retenue dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers fertiles » porté par l'ANRU et accompagnement des porteurs de projets d'agriculture urbaine (montage financier et opérationnel, modèle économique, etc.).
- Mise à disposition du site du Trichon au Collectif des Paysans urbains du Trichon.
- Lancement du programme REPONSE (REvélateur du POTentiel Nourricier du Sol et de son Ecosystème) et du projet REVALS (REveal and Valorise Life of Soils).

Programme d'actions 2025-2026

Contribution aux recherches sur la régénération des sols : exemple des « Quartiers Fertiles »

Afin d'anticiper la raréfaction des terres végétales à l'échelle de la MEL, il s'agit de coordonner un programme de recherche qui vise à analyser les conditions et modalités de reconstitution des fonctions du sol pour proposer des solutions concrètes de reconstitution des stocks de sols sains

et fertiles, dans le cadre d'une économie circulaire permettant la valorisation des matières minérales et organiques disponibles sur le territoire.

Contribution aux recherches visant à démontrer la création de valeur environnementale et sociétale de l'agriculture urbaine : exemple de la ferme du Trichon

À partir de l'exemple du projet porté par le Collectif des Paysans urbains du Trichon, il s'agit de démontrer la création de valeurs environnementales et sociétales générées par les projets d'agriculture urbaine.

Projections pour les années 2027 et suivantes

Anticipation de la réglementation européenne sur les sols (objectif « sols sains » en 2050) par la poursuite de la contribution MEL aux travaux de recherche sur la question des sols (candidatures à des appels à projets et partenariats nationaux et européens), capitalisation dans le cadre d'événements (colloques, séminaire, etc.) et déploiement des solutions.



→ Axe 5

LA MEL RELIE LES VILLES ET LES CAMPAGNES

5.1. En facilitant l'activité agricole au quotidien pour le bien vivre ensemble	42
5.2. En favorisant le développement de l'agriculture urbaine	43
5.3. En déployant des outils de sensibilisation, de pédagogie et de connaissance à destination des habitants, des communes et des acteurs du territoire	44





→ 5.1. En facilitant l'activité agricole au quotidien pour le bien vivre ensemble

Limitation des émissions de gaz à effet de serre, pratiques plus durables, qualité et autonomie alimentaire, protection des paysages... les attentes des citoyens vis-à-vis des agriculteurs de notre territoire sont de plus en plus nombreuses, alors même que les conditions d'exercice de leur activité se complexifient. Ils sont en effet confrontés à des difficultés d'ordre global (niveau de revenu insuffisant, instabilité des cours, difficile adaptation aux risques climatiques, poids de la réglementation...) mais aussi à des contraintes locales liées au contexte péri-urbain de notre métropole (concurrence sur le foncier et artificialisation des sols, conflits d'usage, parcellaire éclaté multipliant les déplacements...).

Pour aider les agriculteurs à consacrer du temps et de l'énergie à ces transformations majeures, la MEL peut - au travers de ses multiples compétences - faciliter leur travail au quotidien et améliorer la conciliation des différents usages des territoires (habiter, travailler, exploiter, se déplacer, se nourrir, se divertir).

Depuis plusieurs années, le monde agricole est notamment consulté par les services de la MEL sur les projets d'aménagement de voiries susceptibles d'impacter la circulation des engins agricoles. De même, le monde agricole est partie prenante des « Comités de Bassin » organisés par la MEL au titre de sa compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Il s'agit ainsi de contribuer à la soutenabilité de l'activité agricole dans le contexte spécifique de la métropole et de créer les conditions du maintien des fonctions nourricières et du développement de pratiques plus durables.

■ Le cap

Le contexte périurbain du territoire métropolitain impacte le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles (proximité des secteurs habités, incivilités, morcellement des parcelles, difficultés de circulation ou de logistique, effets de l'imperméabilisation sur le cycle de l'eau...). **Au travers de ses compétences la MEL peut lever certains freins et permettre aux exploitants de projeter le maintien de leur activité sur le territoire, mais aussi de consacrer du temps et de l'énergie aux transformations agroécologiques souhaitées.**

Ces transformations permettront de rendre l'activité agricole plus soutenable et de mieux concilier les attentes des exploitants et des habitants.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Prise en compte de la dimension agricole dans les études d'aménagement.
- Organisation de revues de projets annuelles et territorialisées sur les projets d'aménagement de voiries pour traiter les problématiques de circulation agricole.
- Élaboration d'une carte des axes stratégiques pour la circulation agricole.
- Organisation de comité de bassins (5 sur le territoire), incluant notamment la profession agricole, dédiés aux échanges territoriaux sur l'exercice de la compétence GEMAPI.
- Mise en place d'un système de remontée des dysfonctionnements sur les voies d'eau via les communes.
- Partenariat avec l'association ARCADE qui propose un accompagnement global (administratif, juridique, santé, santé mentale) aux agriculteurs en difficulté.

Programme d'actions 2025-2026

Renforcement des outils de communication et de dialogue permettant de concilier aménagement du territoire et activité agricole

Il s'agira de capitaliser sur les dispositifs de dialogue existants pour :

- produire des outils de communication dédiés aux usagers (profession agricole et habitants) et aux communes : modalités de remontée des dysfonctionnement (voirie et voies d'eau), fiche de bonnes pratiques en matière de circulation agricole d'une part et d'aménagement de voirie et de réseaux d'autre part, communication relative à la répartition des compétences et responsabilités pour l'entretien des cours d'eau, signalétique...,
- établir des programmes d'intervention permettant de résoudre les difficultés recensées.

Projections pour les années 2027 et suivantes

Poursuite et extension des dispositifs, facilitation de leur utilisation pour résoudre les problématiques fonctionnelles auxquelles des agriculteurs peuvent être confrontés (écharbonnage, déchets, incivilités...), favoriser la remontée des informations de terrain des exploitants vers les services de la MEL en articulation avec les communes et concilier les attentes des exploitants et des habitants.

→ 5.2. En favorisant le développement de l'agriculture urbaine

Les projets d'agriculture urbaine en quartiers prioritaires (politique de la ville) visent à répondre à plusieurs enjeux dont ceux de proposer de nouveaux services aux habitants (cadre de vie, lien social, animations) mais aussi de lutter contre la précarité alimentaire dans les quartiers (tarifications solidaires, proximité géographique). L'insertion économique est un enjeu identifié au travers d'un partenariat avec Lille Avenir dans le cadre du dispositif « Quartiers fertiles ».

■ Le cap

Les projets d'agriculture urbaine offrent de nombreux services aux habitants et aux acteurs qui y prennent part : amélioration du cadre de vie, création de lien social, sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation, lutte contre la précarité alimentaire, insertion économique, etc. Plus globalement, ils récrée des liens entre les urbains et le monde agricole et peuvent contribuer à la résilience alimentaire du territoire.

Après avoir accompagné plusieurs expérimentations, la MEL se trouve en mesure de capitaliser sur ces expériences pour intégrer de nouveaux projets dans ses propres politiques et pour apporter une ingénierie aux communes et acteurs qui le souhaitent (aménageurs, bailleurs, propriétaires fonciers...) afin de faciliter le développement de l'agriculture urbaine sur son territoire.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Candidature de la MEL retenue dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers fertiles » porté par l'ANRU et accompagnement des porteurs d'un projet d'agriculture urbaine (montage financier et opérationnel, modèle économique, etc.).
- Soutien aux actions pédagogiques et aux animations menées par les porteurs de projets « Quartiers fertiles ».

Programme d'actions 2025-2026

Concrétisation des sites test « quartiers fertiles » et capitalisation des expérimentations

Qu'ils soient transitoires ou inscrits dans le long terme, les projets d'agriculture urbaine financés dans le cadre des « Quartiers fertiles » de l'ANRU visent à offrir aux habitants une diversité de services : requalification du cadre de vie, accès à des denrées alimentaires à tarification solidaire, insertion économique et sociale... Des actions de sensibilisation des habitants sont prévues sur chacun des sites. Il s'agit, à l'issue des expérimentations menées depuis 2022, de partager les connaissances acquises (par exemple via un guide métropolitain de l'agriculture urbaine) et de dresser une feuille de route pour la MEL en matière d'agriculture urbaine.

**“ Des actions
de sensibilisation des habitants
sont prévues sur chacun
des sites. Il s'agit, à l'issue
des expérimentations menées
depuis 2022, de partager
les connaissances acquises ”**

Projections pour les années 2027 et suivantes

Définition d'un cadre d'intervention métropolitain en matière d'agriculture urbaine permettant la consolidation de projets exemplaires et l'animation d'un réseau de l'agriculture urbaine pour valoriser et diffuser les solutions (pratiques agricoles, services proposés aux habitants du point de vue de l'alimentation de proximité, logiques de tarification solidaire, insertion professionnelle, ateliers proposés autour de la cuisine, des cultures, du compost, de l'innovation sociale et scientifique, etc.).

→ 5.3. En déployant des outils de sensibilisation, de pédagogie et de connaissance à destination des habitants, des communes et des acteurs du territoire

La surface agricole particulièrement importante sur le territoire de notre métropole génère de nombreux points de connexion entre territoires urbains et ruraux. Cependant, la cohabitation entre le monde agricole et le reste de la population métropolitaine ne va pas toujours de soi et peut se traduire par les conflits d'usage, voire des incivilités.

Les maires, en première ligne dans la gestion quotidienne des interactions entre le monde agricole et le reste de la population, expriment le besoin de disposer d'informations objectives et d'outils de communication à destination de leurs administrés.

Le monde agricole est en attente de reconnaissance au regard des multiples services rendus au territoire et à ses habitants. Il souhaite que l'engagement de la MEL soit rendu plus visible.

Le respect et la protection des systèmes naturels et agricoles par nos concitoyens nécessitent des actions de communication, de sensibilisation, de prévention et de valorisation :

- expliquer le métier d'agriculteur, son fonctionnement, ses contraintes, ses évolutions, les cycles culturels et les travaux agricoles associés,
- expliquer les liens entre alimentation durable et agroécologie,
- renforcer l'identité agricole de la MEL, valoriser ses productions et les démarches exemplaires.

Pour « reconnecter les habitants aux campagnes métropolitaines », plusieurs outils de communication ont déjà été déployés ces dernières années : carnet des producteurs, calendrier des saisons, ... Les projets d'agriculture urbaine situés dans les secteurs urbains denses de la métropole sont également des leviers pédagogiques intéressants à mobiliser pour toucher les habitants.

Il est proposé d'amplifier ces efforts de sensibilisation et de pédagogie par le déploiement de nouvelles actions, dans le cadre d'un plan global de communication, structurant et lisible.

En parallèle, la MEL poursuivra ses efforts d'observation aux côtés de l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) pour mieux comprendre le système agricole et alimentaire métropolitain. L'observation, lorsqu'elle est multipartenariale, est aussi un levier puissant de dialogue et de coopération. Explorer, analyser et commenter les données permettra d'orienter les politiques publiques, d'inscrire le dispositif de suivi-évaluation mis en place dans le cadre de la présente stratégie dans un contexte plus large, afin d'ajuster les orientations et actions.

“ La MEL, poursuivra ses efforts d'observation aux côtés de l'Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) pour mieux comprendre le système agricole et alimentaire métropolitain. ”

■ Le cap

La MEL souhaite développer ses connaissances et amplifier les efforts de communication autour des enjeux d'agriculture et d'alimentation, dans un cadre structurant et lisible, proposant des outils adaptés pour les habitants, le monde agricole, les communes et les partenaires.

Il s'agit ainsi de communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, mais aussi d'expliquer les liens entre alimentation durable et agroécologie, le métier d'agriculteur, son fonctionnement, ses contraintes, ses évolutions, de prévenir les incivilités et conflits d'usages, de renforcer l'identité agricole de la MEL, de valoriser les démarches exemplaires, les productions et savoir-faire locaux pour encourager la consommation en circuits courts.

La MEL souhaite en particulier intensifier son action en direction des communes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des Maires, qui se trouvent à l'interface entre monde agricole, acteurs économiques et citoyens.

Ce qui est déjà réalisé par la MEL

- Carnet des producteurs, calendrier des saisons, livrets de recettes, soutien aux marchés fermiers du CIVAM et participation à des événements grand public...
- Pages du site internet de la MEL.
- Animation de groupes de travail techniques et thématiques pour les communes (notamment autour de la restauration collective).
- Diagnostic agricole métropolitain (2016).
- Publication d'un Mémo « agriculture alimentation » avec l'ADULM (2 éditions en 2020 et 2023).

Programme d'actions 2025-2026

Définition et mise en œuvre d'un plan global de communication pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie agricole et alimentaire et du PAT

Il s'agit de rendre lisible la stratégie agricole et alimentaire de la MEL et de mettre en lumière les actions mises en œuvre dans ce cadre.

Il s'agit également d'amplifier les efforts de sensibilisation et de pédagogie autour des enjeux d'agriculture et d'alimentation, dans le cadre des liens villes-campagnes.

Les outils de communication proposés devront être adaptés aux différentes cibles identifiées (en premier lieu les habitants, les communes, le monde agricole et les partenaires).

Préfiguration d'un observatoire métropolitain de l'agriculture et de l'alimentation en lien avec l'ADULM

Il s'agira dans un premier temps d'approfondir notre connaissance du système de données disponibles tout en amorçant une observation partagée avec les acteurs concernés et intéressés. Des besoins de court terme ont été identifiés concernant l'actualisation du diagnostic agricole métropolitain et la structuration des filières (notamment sur le volet logistique).

Projections pour les années 2027 et suivantes

- Consolidation d'un réseau d'animation des communes autour de l'ensemble des sujets portés dans le cadre de la présente stratégie (restauration collective, agriculture urbaine, circulation agricole, lutte contre le ruissellement, foncier agricole...).
- Déploiement d'autres outils pédagogiques : exposition itinérante, calendrier des travaux agricoles, guides des ressources pédagogiques disponibles sur la MEL en matière d'agriculture et d'alimentation, édition d'une collection de fiches thématiques à l'attention des communes, panneaux permettant d'illustrer les actions de la MEL sur le terrain (Baux Ruraux Environnementaux, plantations, biodiversité ...).









MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

